



VILLE DE SION

Communiqué de presse
Le prix d'architecture de la Ville de Sion : Pierre Schmid



Pavillons collectifs, St-Gingolph, 1962

photo : Michel Bonvin



Cycle d'orientation des Collines,
Sion, 1963
photo : Michel Bonvin



Centre funéraire de Platta, Sion, 1973
photo : Michel Bonvin

Le prix d'architecture de la Ville de Sion est décerné pour la deuxième fois. Il récompense un bureau d'architecture ou un architecte qui traite avec subtilité et sensibilité un objet construit, tout en se préoccupant, dans un souci d'intégration, de son environnement. Devant des problématiques actuelles, multiples et complexes, une réponse de qualité, mais fonctionnelle s'impose ; celle-ci doit également faire face aux écueils spécifiques de la construction et au questionnement de notre société.

Sur proposition de la Commission de l'édilité, ce prix est décerné à Monsieur Pierre Schmid (1928-2014), arch. dipl. EPFL, pour l'ensemble de son oeuvre. Par ce choix, la Ville entend rendre hommage à cet architecte sédunois ayant contribué à de nombreux ouvrages de valeur, en adéquation avec son temps. Ses travaux apparaissent toujours remarquables par le dessin du projet et par leur parfaite exécution. D'ailleurs, ses réalisations majeures ont été versées à l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Sion.

Une exposition de photographies de Michel Bonvin et de dessins de l'architecte lauréat se tiendra du 3 octobre 2016 au 8 septembre 2017 (du lundi au vendredi, de 8h à 18h30) dans le hall du bâtiment communal sis à la rue de Lausanne 23. Une vingtaine de photos y seront exposées ; elles retraceront une partie du parcours de l'architecte et permettront d'apprécier quelques-uns de ses ouvrages majeurs.

En témoignent :

- Le cycle d'orientation des Collines (en collaboration avec les architectes Tronchet et Bornet) en 1960 : au plan de rez-de-chaussée magique qui réunit et distribue les classes, tout en étant attentif à mettre en valeur le bâtiment existant de l'école des garçons des Collines de 1933. Le plan libre s'inscrit dans une composition volumétrique expressive dans ses différents composants.
- Le temple protestant, premier prix de concours en 1969 : inscrit en haut de la ville comme un monument de transition et d'entrée de la ville. Exemple dans son intégration, par le jeu de ses toitures, mais aussi de ses terrasses qui se laissent parcourir en balcons, distribuant subtilement les entrées étagées au temple, aux classes, à la petite chapelle St-Georges, etc.
- Le centre funéraire de Platta en 1973 : reprend la déclivité du terrain ; ses murs, la plupart en courbes, participent aussi à la composition du site en terrasses. Le projet restera orphelin d'une chapelle supplémentaire qui devait refermer le patio, en le complétant.
- Une suite de villas-bungalows à St-Gingolph en 1962 : à la recherche de l'espace minimal, réunies dans un seul bâtiment sur pilotis, les pieds dans l'eau.
- Une salle de gymnastique à Champsec en 1976 : un volume simple, au toit inversé, pour en diminuer l'impact. La composition de la façade est subtile et introduit une échelle domestique dans le quartier, tout en jouant avec la lumière.

A ces œuvres majeures s'ajoutent toute une série de réalisations qui épousent et répondent aux préoccupations du temps (villas, chalets, immeubles locatifs, commerciaux, sportifs, industriels, administratifs, hôpitaux, etc.).

Architecte de la « 3^e dimension », aux matériaux bruts, attentif à son temps, Pierre Schmid a œuvré toute sa vie à la recherche du beau et laisse derrière lui une œuvre.

La Ville de Sion a décerné pour la première fois le prix d'architecture en 2013 à André Perraudin, pour l'ensemble de son œuvre.

Descriptif du prix d'architecture de la Ville de Sion

1. But

Poursuivre un processus de sensibilisation à l'architecture contemporaine et de qualité, et démontrer que, contrairement aux croyances, l'architecture contemporaine peut répondre aux attentes de la population. Ainsi, par une démarche formatrice, celles-ci peuvent évoluer vers plus de qualité.

Promouvoir un regard sur son environnement, le bâti, le paysage, le plein et le vide, le végétal, ou encore les espaces publics, partagés ou même privés.

Proposer une lecture à des échelles diverses.

2. Thématiques retenues pour les prochaines attributions du prix d'architecture

L'architecture « mixte », *le logement les activités tertiaires et le commerce de proximité*

Le projet retenu démontrera :

- > sa capacité à proposer de nouvelles typologies et manières d'habiter ;
- > la richesse offerte par les prolongements extérieurs ;
- > l'intelligence de la mixité des fonctions choisies ;
- > la qualité du rapport que le logement entretient avec son environnement ;
- > la pertinence du choix des modes de construction et de leur matérialisation en façade, toiture, ...
- > la prise en compte du développement durable.

L'architecture « active », *les activités industrielles et les surfaces commerciales*

Le projet retenu proposera :

- > une image à valeur ajoutée pour l'entreprise et pour la ville ;
- > d'offrir des espaces de travail de qualité au niveau de la lumière, des vues ou encore de l'acoustique ;
- > une richesse d'interprétation de la trame offerte par ce type de fonction ;
- > d'innover dans la matérialisation de la structure, de la forme, des façades ou encore des toitures en sortant des schémas de la boîte fonctionnelle ;
- > de créer un environnement de qualité ;
- > de faire la démonstration que le projet signale sa présence de manière discrète mais avec efficacité.

L'architecture « respectueuse du territoire », *l'habitat individuel, la rénovation, la transformation*

Le projet retenu s'efforcera de démontrer :

- > l'existence de nouvelles manières, plus rationnelles, d'habiter individuellement ;
- > sa capacité à intégrer de nouveaux volumes dans un contexte déjà existant ;
- > sa maîtrise de l'agrandissement, de la surélévation ;
- > la prise en compte de l'environnement existant, du paysage urbain ;
- > l'intégration des contraintes multiples : légales, vues, intimité, ... ;
- > l'effet d'entraînement du projet sur l'évolution de son environnement.

L'architecture « patrimoniale », *vieille ville, patrimoine ancien et moderne*

Le projet retenu attestera de :

- > sa capacité à mettre en valeur, à l'intérieur comme à l'extérieur, les qualités, l'essence et le caractère du bâtiment et de son environnement ;
- > l'intelligence de la réponse donnée aux contraintes actuelles (thermique, sismique, ...) tout en préservant les qualités du bâti ;
- > son ingéniosité à réinterpréter des éléments de la construction (fenêtres, ferblanterie, crépis, serrureries, ...)

L'architecture « paysagère », les espaces extérieurs, les aménagements paysagés

Les projets retenus feront la démonstration :

- > de leur maîtrise du rapport aux espaces publics ;
 - > de leur pertinence dans le contexte ;
 - > du respect du site, de sa topographie, de son territoire, de sa végétation, ...
3. Dans la mesure du possible, le prix d'architecture ne sera pas délivré deux fois de suite à la même thématique.
4. Le jury

Le prix d'architecture est accordé par le Conseil municipal sur préavis de la Commission de l'édilité et du jury. Le jury est composé de professionnels et de non-professionnels : architectes extérieurs au canton en fonction des thématiques, le Président de la commission d'édilité, l'architecte et l'urbaniste de la ville, l'architecte cantonal, ainsi que deux habitants intéressés par la démarche.

Ville de Sion
Chancellerie

Sion, le 26 septembre 2016

Personnes de contact :

- M. Renato Salvi, architecte de la Ville de Sion, tél : 027 324 17 11, r.salvi@sion.ch
- M. Marc Klaus, responsable études et projets, service de l'édilité, tél : 027 324 17 49, m.klaus@sion.ch